01.10.2023 - 30.09.2024

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4*bis* du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **Pictet - Timber**

Identifiant d'entité juridique: **5493007Y7JCK1EBOLJ63**

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-T-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE?

☒	**Oui**	☐	**Non**
☒	Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: 70,42%	☐	Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables
☒	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☒	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
		☐	ayant un objectif social
☒	Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: 27,00%	☐	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Note: Pictet Asset Management a eu recours à un cadre de référence exclusif pour définir les investissements durables. Les chiffres relatifs aux investissements durables ont été calculés sur la base d'une approche discrète ou «pass/fail» incluant les obligations labellisée, les obligations générales de pays qui réduisaient les émissions de CO2 ou mettaient en œuvre des politiques susceptibles d'améliorer de manière significative la réduction des émissions de CO2, et les titres d'émetteurs ayant une exposition combinée d'au moins 20% (mesurée par le chiffre d'affaires, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des paramètres similaires) à des activités économiques qui contribuaient à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux. Veuillez-vous référer à la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails sur le Cadre d'investissement durable.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Principaux moyens par lesquels le fonds a atteint son objectif durable:

- Impact positif:

Le fonds a produit un impact environnemental et/ou social positif en investissant au moins deux tiers du total de son actif/de son patrimoine dans des entreprises qui contribuent à résoudre les défis environnementaux du monde entier par une gestion des forêts et des matériaux à base de bois durables. La gestion durable des forêts et de la chaîne de valeur des fibres de bois joue un rôle essentiel dans la capture du carbone atmosphérique (CO2). Les forêts gérées de manière durable sont également des réservoirs de biodiversité, et elles aident à sauvegarder les sols et les ressources en eau. Le bois est le matériau de base utilisé pour une variété croissance de matériaux biologiques susceptibles de remplacer les plastiques et autres matériaux non biodégradables, et ils sont essentiels dans un modèle d'économie circulaire.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Le fonds a investi dans des entreprises dont les activités concernent en grande partie, mais sans s'y limiter, le financement, la plantation et la gestion de forêts et de zones boisées et/ou le traitement, la production et la distribution de matériaux à base de bois et de fibre de bois ainsi que des produits et services connexes tout au long de la chaîne de valeur forestière, ainsi que d'autres activités économiques pertinentes.

Les titres éligibles comprenaient les actions émises par des sociétés dont une part significative des activités (telle que mesurée par le chiffre d'affaires, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des paramètres similaires) provient de ce type d'activités économiques.

- Exclusions fondées sur les normes et les valeurs:

Le fonds a exclu les émetteurs qui exercent des activités importantes ayant une incidence négative sur la société ou l'environnement, ou qui enfreignent gravement les normes internationales comme détaillé ci-dessous:

Exclusions d'entreprises sur la base des activités controversées et des seuils de chiffre d'affaires

Activité	**Seuils de chiffre d'affaires**
Énergie	
Extraction de charbon thermique	10%
Production d'électricité à partir de charbon thermique	10%
Production de pétrole et de gaz	10%
Exploitation de sables bitumineux	10%
Extraction d'huile et de gaz de schiste	10%
Exploration pétrolière et gazière offshore dans l'Arctique	10%
Génération d'énergie nucléaire	50%
Armement	
Production d'armes controversées[1]	Exclues
Production d'armes nucléaires par les pays signataires du TNP	Exclues
Armements militaires	10%
Produits et/ou services liés à des armements militaires	10%
Armes légères civiles (armes d'assaut)	10%
Armes légères civiles (hors armes d'assaut)	10%
Armes légères destinées aux forces armées et aux autorités répressives	10%
Composants clés pour armes légères	10%
Produits addictifs	
Production de boissons alcoolisées	10%
Production de produits du tabac	10%
Production de divertissements pour adultes	10%
Activités de jeux de hasard	10%
Equipement spécialisé pour les jeux de hasard	10%
Agriculture	
Développement de plantes et semences génétiquement modifiées	10%
Culture de plantes et semences génétiquement modifiées	10%
Production de pesticides	10%
Distribution de pesticides	10%
Production et Distribution d'Huile de palme	10%
Exclusions d'entreprises sur la base des violations des normes internationales	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou graves controverses à ce sujet.	Exclues

Exclusions d'entreprises sur la base des activités controversées et des seuils de chiffre d'affaires	
Graves controverses au sujet du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	Exclus[2]

[1] En ce qui concerne les armes nucléaires, cette exclusion s'applique aux entreprises ayant leur siège social dans un pays n'ayant pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968.
[2] S'applique uniquement aux Investissements durables.

Veuillez-vous référer à la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails. Notez que notre cadre d'exclusion a été mis à jour au cours de l'année 2024.

En plus des exclusions susmentionnées basées sur la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management, la stratégie a appliqué des limites d'exclusion plus strictes fondées sur des directives internes.

- Actionnariat actif:

Le fonds a exercé méthodiquement ses droits de vote. Le fonds s'est également engagé (dialogue collaboratif) avec la direction d'entreprises sélectionnées sur des questions ESG importantes.

- Investissements durables:

Pictet Asset Management a eu recours à un cadre exclusif et aux objectifs de la Taxonomie de l'UE pour définir les investissements durables.

Le fonds a investi dans des titres finançant des activités économiques qui ont contribué de manière substantielle aux objectifs environnementaux et/ou sociaux tels que:

Environnementaux

- Décarbonation
- Efficacité & circularité
- Gestion du capital naturel

Ces investissements représentaient 70,42%.

Plan social

- Vie saine
- Eau, assainissement & logement
- Education & émancipation économique
- Sécurité & connectivité

Ces investissements représentaient 27,00%.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité ont performé comme suit durant la période sous revue:

- **Le pourcentage d'exposition du produit financier aux «investissements durables» tel que défini à l'article 2 (17) du SFDR:**

97,42%

- **Profil ESG général**

Le score ESG moyen pondéré du fonds a été meilleur que celui de l'indice de référence après avoir retiré les 20% d'émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles..

Le score ESG moyen pondéré du fonds a été de 0,65, contre 0,18 pour l'indice de référence. Un score plus élevé désigne un risque ESG plus faible. Les scores vont de -2 à 1, 1 étant le meilleur.

- **Principales incidences négatives (PIN)**

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité par le biais essentiellement de l'exclusion des émetteurs associés à un comportement ou des activités controversés. Les exclusions ont permis au fonds d'écarter les activités économiques et les comportements qui, eu égard aux normes internationales, ont une incidence négative importante sur la société ou l'environnement. La façon dont les exclusions sont liées aux PIN et à leurs indicateurs y afférents est précisée dans la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

Conformément à la politique d'exclusion de Pictet Asset Management décrite dans la politique d'investissement responsable de l'entreprise (voir le tableau ci-dessus pour les activités exclues et les seuils d'exclusion appliqués), le fonds n'a pas été exposé à des entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement, comme détaillé ci-dessous:

Activités controversées (moyenne pondérée des revenus de l'entreprise, en %)*:

	Fonds (%)	Indice de référence (%)
Combustibles fossiles et énergie nucléaire	0,09	3,53
Armement	0,00	0,97
Autres activités controversées	0,05	0,84
Eligible:	97,27	100,00
Couvert:	99,02	99,65

**Les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire comprennent l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, la production et l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction de pétrole bitumineux, l'exploitation pétrolière et gazière offshore en Arctique et la production d'électricité nucléaire. Les armes comprennent les contrats militaires (armes et services liés aux armes), les armes de petit calibre pour les clients civils (armes d'assaut/autres), les armes de petit calibre pour les clients militaires/maintien de l'ordre, et les composants clés des armes de petit calibre. Les autres activités controversées comprennent la production de tabac, la production de divertissements pour adultes, l'exploitation d'activités liées aux jeux d'argent, le développement ou la culture d'OGM, la production ou la vente au détail de pesticides. Les expositions sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue interne. Pictet Asset Management conserve un pouvoir discrétionnaire absolu quant à la mise en oeuvre des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations de tiers, au cas par cas, dans les cas où ces informations sont jugées incorrectes ou incomplètes.*
Source: Pictet Asset Management, Sustainalytics.

En outre, le fonds a exclu les émetteurs qui étaient exposés aux:

(i) PIN 10: Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

(ii) PIN 14: Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques).

- **Droits de vote**

Durant la période de référence, le fonds a voté à 71 assemblées générales sur 72 assemblées avec vote (98,61%). Nous avons voté «contre» (y compris les «abstentions» ou «refus») une résolution au moins à 34,72% des assemblées.

En ce qui concerne les questions environnementales et/ou sociales, nous avons voté pour 2 résolutions de la direction sur 2, et pour 9 résolutions d'actionnaires sur 14.

Source: Pictet Asset Management, ISS ESG.

- **Engagement**

Le fonds s'est engagé (dialogue collaboratif) avec 9 entreprises sur des thèmes liés à l'ESG (sur la base des entreprises en portefeuille au 30.09.2024). Il s'agit notamment de dialogues menés en interne, d'initiatives de collaboration avec les investisseurs et de services d'engagement de tiers. Pour être considéré comme un engagement, un dialogue avec une entreprise ciblée doit avoir un objectif clair et mesurable dans un horizon temporel prédéfini. Il convient de noter que les interactions de routine ou de suivi ne sont pas toutes considérées comme des engagements dans notre évaluation, même si elles impliquent les membres de la direction ou le Conseil d'administration.

Source: Pictet Asset Management, Sustainalytics.

Les données fournies n'ont pas été vérifiées par un auditeur externe ou révisées par un tiers indépendant.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Comparaison des indicateurs de durabilité avec la période précédente:

Indicateurs de durabilité	01.10.2022 - 30.09.2023		01.10.2023 - 30.09.2024		Engagements 01.10.2022 - 30.09.2023	Engagements 01.10.2023 - 30.09.2024
Le pourcentage d'exposition du produit financier aux «investissements durables» tel que défini à l'article 2 (17) du SFDR	97,30%		97,42%		80,00%	80,00%
Profil ESG général	Score ESG du fonds: 0,65 Score ESG de l'indice de référence: 0,20		Score ESG du fonds: 0,65 Score ESG de l'indice de référence: 0,18		Score du fonds supérieur à celui de l'indice de référence	Score du fonds supérieur à celui de l'indice de référence
Principales incidences négatives (PIN) - Activités controversées (moyenne pondérée des revenus de l'entreprise, en %) (**):	Fonds	Indice de référence	Fonds	Indice de référence		
Combustibles fossiles et énergie nucléaire	0,12%	4,15%	0,09%	3,53%	(*)	
Armement	0,00%	0,99%	0,00%	0,97%	(*)	
Autres activités controversées	0,06%	1,02%	0,05%	0,84%	(*)	
Eligible (**):	99,14%	100,00%	97,27%	100,00%		
Couvert (**):	99,27%	99,48%	99,02%	99,65%		
Droits de vote						
Assemblées votées:	61		71			
Nombre total d'assemblées donnant lieu à un vote	66		72			
Part des assemblées où nous avons émis un votre contre, une abstention ou un refus concernant une résolution au moins	37,88%		34,72%			
Total des résolutions de la direction - répertoriées comme questions environnementales et/ou sociales	1		2			
Votes en faveur des résolutions de la direction répertoriées comme questions environnementales et/ou sociales	1		2			
Total des résolutions des actionnaires - répertoriées selon les questions environnementales et/ou sociales	4		14			
Votes en faveur des résolutions des actionnaires répertoriées comme questions environnementales et/ou sociales	1		9			
Engagement	11		9			

(*) Pour les seuils d'exclusion appliqués, voir le tableau «Exclusions d'entreprises sur la base des activités controversées et des seuils de chiffre d'affaires» ci-dessus.
(**) L'exposition aux incidences négatives du produit est refondée sur la partie éligible du fonds. En 2024, les classes ont changé de «Non couvert» à «Couvert» et de «Non applicable» à «Eligible».

- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Pour éviter que les investissements durables ne causent de préjudice important à tout autre objectif environnemental ou social, le fonds a appliqué les critères d'examen technique suivants dans la mesure du possible:

(i) Exclusion des émetteurs qui exercent des activités importantes ayant des incidences négatives sur la société ou l'environnement.

(ii) Les émetteurs associés à des controverses importantes et graves ont été exclus.

Les informations ont été obtenues auprès de fournisseurs tiers et/ou par le biais de la recherche interne. Les informations ESG de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il y avait un risque que le Gestionnaire d'Investissement évalue un titre ou un émetteur de manière incorrecte, ce qui aurait entraîné l'inclusion ou l'exclusion incorrecte d'un titre dans le fonds. Des données ESG incomplètes, inexactes ou indisponibles peuvent également constituer une limite méthodologique à une stratégie d'investissement non financière (telle que l'application de critères ESG ou similaires). Lorsqu'un risque a été identifié, le Gestionnaire d'Investissement s'est efforcé de l'atténuer en procédant à sa propre évaluation. Si les caractéristiques ESG d'un titre détenu par le fonds ont changé, entraînant la vente du titre, le Gestionnaire d'Investissement n'accepte aucune responsabilité en lien avec ce changement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Le fonds a surveillé tous les indicateurs obligatoires, et deux facultatifs, des Principales incidences négatives lorsque nous disposons de données solides. La qualité des données disponibles devrait s'améliorer au fil du temps.

Le fonds a pris en compte et, dans la mesure du possible, atténué les principales incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement qui étaient considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement en combinant des décisions relatives à la gestion du portefeuille, l'exclusion d'émetteurs associés à un comportement ou des activités controversés et les activités d'actionnariat actif.

Les exclusions ont permis au fonds d'écarter les activités économiques et les comportements qui, eu égard aux normes internationales, ont une incidence négative importante sur la société ou l'environnement.

Les activités d'actionnariat actif visaient à influencer positivement les performances ESG de l'émetteur et à protéger ou à accroître la valeur des investissements. Le dialogue collaboratif était mené par l'équipe d'investissement, soit de manière indépendante, soit dans le cadre d'une initiative au niveau de Pictet, ou était mené par un tiers.

La façon dont les exclusions et les initiatives prises au niveau de l'entité sont liées aux PIN et à leurs indicateurs y afférents est précisée dans la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Le fonds a exclu les émetteurs qui ont fait l'objet de controverses importantes ou graves dans des domaines tels que les droits de l'Homme, les normes de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, ou la violation des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le fonds a pris en compte et, dans la mesure du possible, a atténué les incidences négatives qui étaient considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement. Ces incidences négatives incluaient, sans s'y limiter, les émissions GES, la pollution de l'air, la perte de biodiversité, les rejets dans l'eau, les déchets dangereux/radioactifs, les questions sociales et de personnel et la corruption et les actes de corruption, et ont été abordées par le biais d'une combinaison de:

(i) décisions en termes de gestion de portefeuille

L'équipe d'investissement a attribué un score aux participations en fonction d'une évaluation des risques et opportunités sur les plans environnemental, social et de gouvernance, et de l'exposition aux investissements durables, dans le cadre du système de notation du fonds. Les scores sont déterminés sur une base qualitative par les gestionnaires d'investissement, qui s'appuient sur la recherche fondamentale et les données ESG quantitatives - y compris les données sur les Principales incidences négatives, les données ESG fournies par les entreprises et les données fournies par des fournisseurs de données ESG tiers. Le processus de notation de l'équipe d'investissement a été un élément clé du processus de construction du portefeuille du compartiment, déterminant les pondérations cibles dans le portefeuille.

(ii) vote par procuration

Le fonds a suivi les directives en matière de vote de Pictet Asset Management qui ont été conçues pour soutenir une culture solide de gouvernance d'entreprise, une gestion efficace des thématiques environnementales et sociales et un reporting complet conforme à des normes crédibles. Ces directives visent également à soutenir les organes de gouvernance mondiaux reconnus qui promeuvent des pratiques commerciales durables en faveur de la gérance de l'environnement, de pratiques de travail équitables, de la non-discrimination et de la protection des droits de l'homme. Toutes les activités de vote du fonds ont été enregistrées et peuvent être communiquées sur demande.

(iii) engagement

Les interactions avec les émetteurs ont pris la forme de discussions individuelles, d'assemblées des actionnaires et des détenteurs d'obligations, de roadshows pour les investisseurs et/ou de téléconférences. Les objectifs de ces interactions étaient d'évaluer une organisation, de vérifier que la stratégie a été mise en œuvre conformément à nos attentes et de nous assurer que les émetteurs étaient en bonne voie pour atteindre leurs objectifs. Le cas échéant, nous avons eu un dialogue collaboratif avec les émetteurs afin de s'attaquer à des préoccupations ESG importantes, d'améliorer les pratiques des entreprises en matière de durabilité, ou de s'engager sur des sujets à incidence positive afin de nous assurer qu'ils les comprenaient et les géraient correctement à court, moyen et long terme. Nos activités en matière d'engagement combinaient des discussions ciblées menées en interne, des initiatives de collaboration avec les investisseurs institutionnels et des services d'engagement de tiers.

(iv) exclusion des émetteurs associés à un comportement ou des activités controversés

Le fonds n'a pas été exposé à (i) des entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement telles que définies dans la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management et/ou (ii) des entreprises qui ont gravement violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption et aux armes controversées.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01.10.2023 - 30.09.2024

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
Weyerhaeuser Co	Immobilier	5,83	Etats-Unis d'Amérique
Rayonier Inc	Immobilier	5,47	Etats-Unis d'Amérique
Potlatchdeltic Corp	Immobilier	4,64	Etats-Unis d'Amérique
West Fraser Timber Co Ltd	Matériaux	4,21	Canada
Svenska Cellulosa Ab Sca-B	Matériaux	3,55	Suède
Stora Enso Oyj-R Shs	Matériaux	3,24	Finlande
Packaging Corp Of America	Matériaux	2,73	Etats-Unis d'Amérique
International Paper Co	Matériaux	2,63	Etats-Unis d'Amérique
Graphic Packaging Holding Co	Matériaux	2,50	Etats-Unis d'Amérique

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
Essity Aktiebolag-B	Produits de consommation	2,40	Suède
Ufp Industries Inc	Industrie	2,36	Etats-Unis d'Amérique
Kimberly-Clark Corp	Produits de consommation	2,34	Etats-Unis d'Amérique
Smurfit Kappa Group Plc	Matériaux	2,27	Irlande
Ds Smith Plc	Matériaux	2,22	Royaume-Uni
Upm-Kymmene Oyj	Matériaux	2,04	Finlande

Source: Pictet Asset Management, GICS/MSCI. Les données d'exposition sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.

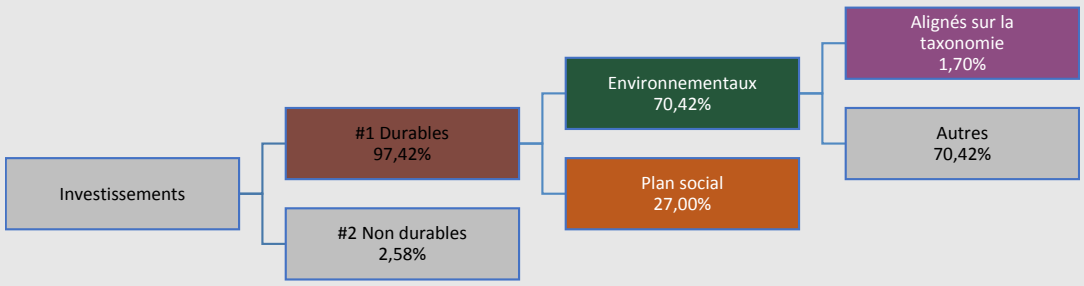
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

97,42%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

Le fonds a alloué 97,42% de ses actifs à des Investissements durables (#1 Durables) et 2,58% à des Investissements non durables (#2 Non durables). 70,42% de ses actifs sont alloués à des objectifs environnementaux et 27,00% à des objectifs sociaux.



N°1 Durable couvre les investissements durables aux objectifs environnementaux ou sociaux.

N°2 Non durable inclut les investissements qui ne répondent pas à la définition des investissements durables.

- Pictet Asset Management a utilisé un cadre exclusif pour définir les investissements durables. Les investissements «#1A Durables», «Environnementaux autres» et «Sociaux» ont été calculés sur la base d'une approche discrète ou «pass/fail» incluant les obligations labellisées, les obligations générales de pays qui réduisaient les émissions de CO2 ou mettaient en œuvre des politiques susceptibles d'améliorer de manière significative la réduction des émissions de CO2, et les titres d'émetteurs ayant une exposition combinée d'au moins 20% (mesurée par le chiffre d'affaires, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des paramètres similaires) à des activités économiques qui contribuaient à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.
- Les investissements alignés sur la taxonomie verte de l'UE ont été calculés sur une base pondérée par le revenu (à savoir que les pondérations des titres sont multipliées par la part de revenus tirés d'activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux pertinents) et ne peuvent être consolidés avec d'autres chiffres suivant une approche discrète ou «pass/fail». Etant donné que le cadre exclusif de Pictet Asset Management utilisé pour définir les investissements durables exige qu'une société émettrice ait une exposition combinée d'au moins 20% (mesurée par le chiffre d'affaires, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des paramètres similaires) à des activités économiques contribuant aux objectifs environnementaux ou sociaux, tous les émetteurs ayant déclaré s'aligner sur la taxonomie de l'UE ne sont pas automatiquement considérés comme des investissements durables.

Source: Pictet Asset Management, Factset RBICS, MSCI.

Comparaison de l'allocation des actifs avec la période précédente:

L'allocation des actifs	01.10.2022 - 30.09.2023	01.10.2023 - 30.09.2024
#1 Durables	97,30%	97,42%

L'allocation des actifs	01.10.2022 - 30.09.2023	01.10.2023 - 30.09.2024
#2 Non durables	2,7%	2,58%
Environnementaux	69,36%	70,42%
Plan social	27,95%	27,00%
Alignés sur la taxonomie	1,11%	1,70%
Autres	69,36%	70,42%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

NIVEAU SECTORIEL 1	NIVEAU SECTORIEL 2	% D'ACTIFS
Consommation discrétionnaire	Distribution & Vente au détail Consommation discrétionnaire	3,12
Consommation discrétionnaire	Biens de consommation durables & Habillement	10,14
Produits de consommation	Produits ménagers & de la Personne	7,91
Industrie	Biens d'équipement	7,67
Matériaux	Matériaux	52,62
Immobilier	REIT d'actions (Real Estate Investments Trusts)	15,95

Source: Pictet Asset Management, GICS/MSCI. Les données d'exposition sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds a réalisé des investissements dans des activités économiques qui ont contribué aux objectifs environnementaux tels que définis à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Les investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ont été calculés sur une base pondérée par le revenu (à savoir que les pondérations des titres sont multipliées par la part de revenus tirés d'activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux pertinents) et ne peuvent être consolidés avec d'autres chiffres suivant une approche discrète ou «pass/fail».

Les données relatives à l'alignement sur la taxonomie verte de l'UE proviennent de rapports accessibles au public.

Les procédures de contrôle ont été mises en œuvre pour vérifier à tout moment le respect de l'article 3 du règlement sur la taxonomie de l'UE.

Les données fournies n'ont pas été vérifiées par un auditeur externe ou révisées par un tiers indépendant.

Pour respecter la Taxonomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** incluent des limites d'émissions et le passage à des énergies renouvelables ou des carburants sobres en carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sûreté et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE[1]?

☒ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

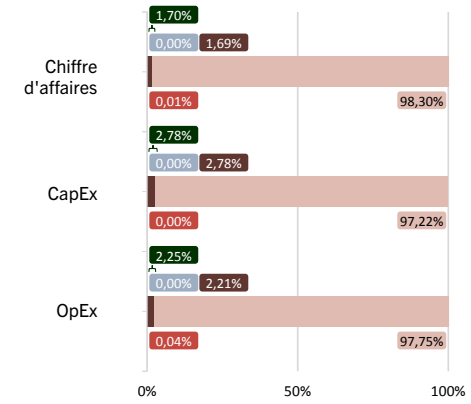
☐ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voyez la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte, par exemple.
-**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

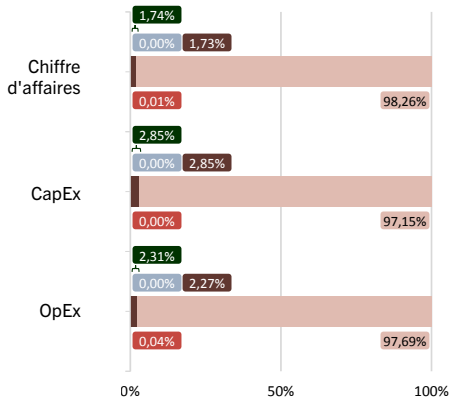
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement sur la taxonomie des investissements y compris les obligations souveraines*



Alignés sur la taxonomie: Gaz fossile
Alignés sur la taxonomie: Energie nucléaire
Alignés sur la taxonomie (pas de gaz fossile ni d'énergie nucléaire)
Non Alignés sur la Taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines*



Alignés sur la taxonomie: Gaz fossile
Alignés sur la taxonomie: Energie nucléaire
Alignés sur la taxonomie (pas de gaz fossile ni d'énergie nucléaire)
Non Alignés sur la Taxonomie

Ce graphique représente 97,42% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Source: Pictet Asset Management, MSCI.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part des investissements réalisés dans:

- Des activités transitoires: 0,00%
- Des activités habilitantes: 0,61%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE durant la période de référence précédente était de 1,11%, contre 1,70% pour la période de référence actuelle.

Veuillez noter que ce fonds n'avait pas d'engagement ex ante en matière de Taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?

70,42%

Ces Investissements durables ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE car leurs activités économiques (i) ne sont pas couvertes par la Taxonomie de l'UE, ou (ii) ne respectent pas les critères d'examen technique permettant de réaliser une contribution substantielle au sens de la Taxonomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

27,00%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements «non durables» du fonds comprenaient des positions de trésorerie principalement détenues pour répondre aux besoins quotidiens de liquidité et de gestion des risques, comme le permet et le prévoit la politique d'investissement du fonds. Le cas échéant, des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent aux titres sous-jacents.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Au cours de la période de référence, l'objectif d'investissement durable a été réalisé en suivant la stratégie d'investissement et en respectant les éléments contraignants.

Les éléments contraignants du fonds comprennent:

- au moins 80% d'investissements durables, c'est-à-dire d'investissements dans des entreprises exposées de manière significative à des activités telles que le financement, la plantation et la gestion de forêts et de zones boisées et/ou la transformation, la production et la distribution de matériaux, de produits et de services connexes à base de bois et de fibres de bois tout au long de la chaîne de valeur forestière ainsi que d'autres activités économiques pertinentes (comme mesuré par le chiffre d'affaires, la valeur de l'entreprise, les bénéfices avant intérêts et impôts, ou similaires)
- l'exclusion des émetteurs qui:

- sont impliqués dans la production d'armes controversées, y compris les mines antipersonnel, les armes à sous-munition, les armes biologiques et chimiques, les armes nucléaires et l'uranium appauvri
- tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement, telles que l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité, l'exploration et l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, la production de pétrole et de gaz conventionnels, la production d'énergie nucléaire, les armements militaires, les produits et services liés aux armes, les armes légères, les boissons alcoolisées, la production de tabac, la production de divertissement pour adultes, les opérations de jeux d'argent et les équipements spécialisés, le développement et la croissance d'organismes génétiquement modifiés, la production et la vente au détail de pesticides, et la production et la distribution d'huile de palme. Veuillez-vous référer à la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails sur les secteurs exclus et sur les seuils d'exclusion

- violent gravement les normes internationales, y compris les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption

- un profil ESG supérieur à celui de l'indice de référence après élimination des 20% d'émetteurs présentant les moins bonnes caractéristiques ESG
- analyse des critères ESG des titres éligibles couvrant au moins 90% de l'actif net ou du nombre d'émetteurs présents dans le portefeuille

En outre, le fonds s'est engagé (dialogue collaboratif) avec 9 entreprises au 30 septembre 2024.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable

- **En quoi l'indice de référence différait-t-il d'un indice de marché large?**
  Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
  Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
  Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
  Non applicable.

Clauses de non-responsabilité

Cette publication inclut des informations et des données fournies par Sustainalytics. L'utilisation de ces données est soumise à certaines conditions disponibles sur https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers

Certaines informations contenues dans le présent document (les «Informations») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs filiales («MSCI»), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les «Parties MSCI»), et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les Informations sont destinées à un usage interne uniquement et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. Les Informations ne peuvent pas être utilisées aux fins de, ni ne constituent une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'une valeur mobilière, d'un instrument ou d'un produit financier, d'une stratégie de négociation ou d'un indice, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de performances futures. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à ceux-ci, et MSCI peut être rémunéré sur la base des actifs sous gestion du fonds ou d'autres mesures. MSCI a mis en place un cloisonnement de l'information entre la recherche sur les indices et certaines Informations. Aucune des Informations ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre, ni quand les acheter ou les vendre. Les Informations sont fournies «telles quelles» et l'utilisateur assume tous les risques découlant de leur utilisation ou de l'autorisation de les utiliser. Aucune partie de MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des Informations et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune partie de MSCI n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux Informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Outre les conditions générales de tout accord de licence pour les Informations, services ou produits MSCI («Produits MSCI») conclu avec MSCI Inc. et/ou ses filiales («MSCI») par les clients («Client(s)»), chaque Client doit se conformer aux conditions et modalités requises par les fournisseurs tiers («Fournisseur(s)») concernant l'utilisation par le Client du contenu, des données, des logiciels et autre matériel du Fournisseur («Matériel») au sein des Produits MSCI. Les clients peuvent également être amenés à payer des frais supplémentaires liés au Matériel du Fournisseur. Si un Client ne respecte pas les conditions d'un Fournisseur, ce dernier peut faire appliquer ces conditions et/ou demander à MSCI de mettre fin à l'accès du Client au Matériel de ce Fournisseur, sans que le Client puisse déposer un recours.

Les conditions et modalités supplémentaires posées par les Fournisseurs en ce qui concerne leur Matériel sont indiquées dans les encadrés ci-dessous. Si le Client reçoit du Matériel d'un fournisseur qui ne figure pas dans la liste ci-dessous par l'intermédiaire des produits MSCI, des conditions supplémentaires relatives à ces documents peuvent s'appliquer. Nonobstant toute disposition contraire énoncée ci-dessous, aucune des conditions et modalités supplémentaires des Fournisseurs de MSCI ne remplace les droits de propriété et/ou de propriété intellectuelle de MSCI sur les produits MSCI (et MSCI n'y renonce pas).

Le Global Industry Classification Standard («GICS») a été élaboré par Morgan Stanley Capital International Inc. («MSCI») et Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. («S&P»), dont il est la propriété exclusive et la marque de service, et fait l'objet d'une licence d'utilisation par [le preneur de licence]. Ni MSCI, ni S&P, ni aucun tiers participant à l'élaboration ou à la compilation du GICS ou de l'une des classifications GICS ne garantit ou ne représente quoi que ce soit, expressément ou implicitement, concernant cette norme ou classification (ou les résultats à obtenir par son utilisation), et toutes ces parties déclinent expressément par la présente toute responsabilité liée à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande et l'adéquation à un usage précis en ce qui concerne cette norme ou cette classification. Sans préjudice de ce qui précède, MSCI, S&P, leurs succursales ou autres tiers impliqués dans l'élaboration ou la compilation du GICS ou de l'une des classifications GICS ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tout préjudice (y compris bénéfices perdus) direct, indirect, spécial, punitif, accessoire ou autre, même si la possibilité d'un tel préjudice a été communiquée.

Tous les droits relatifs aux informations fournies par Institutional Shareholder Services UK Ltd. et ses succursales (ISS) sont détenus par ISS et/ou ses donneurs de licence. ISS ne donne aucune garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit et n'est pas responsable des erreurs, omissions ou interruptions dans les données fournies par ISS ou en rapport avec celles-ci.